

COMMUNE DE HADOL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 6 août 2019

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 18

Présents : 12 Votants : 15

Date de la convocation : 25/07/2019

Présents: COURTOIS-PAULUS A, GEORGE M, AUBERTIN V, BONNAVENTURE C, MOUGEL D, COLIN R, COUTINHO V, GEORGEL M, MANGEOL S, SERVVRANCKX A, THIEBAUT M et VAUTRIN-ROLLOT A.

Absents excusés : Jean-Pierre CARITEAU a donné pouvoir à Andrée VAUTRIN-ROLLOT

Agnès COLIN a donné pouvoir à Sabine MANGEOL

Monique MATHIEU a donné pouvoir à Anne COURTOIS-PAULUS

Sébastien HACH

Pierre-Antoine RICHARD

Absent : Emmanuel VUILLEMIN

Le mardi 6 août 2019 à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie de Hadol sous la Présidence de Madame Anne COURTOIS-PAULUS, Maire.

Le compte-rendu de la séance du 1^{er} juillet 2019 ayant été validé,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (sauf mention contraire),

Entendu la présentation faite par M. GEHRI, Responsable des Services Techniques,
Madame Corine Bonnaventure ne participant pas au vote,

- **DECIDE** (13 POUR ET 1 ABSTENTION), par application des critères de jugement des offres énoncés sur l'Avis d'Appel Public à la Concurrence, **de retenir l'opérateur économique suivant pour la réalisation du programme de voirie 2019 :**

- COLAS NORD-EST – Agence Vosges pour un montant de 149 000,00 € H.T.,

- **DECIDE d'inclure aux encaissements de la sous-régie de recettes** à la régie de recettes divers auprès de la B.M.H le produit suivant : *Vente des livres extraits de la Bibliothèque Municipale de Hadol,*

Mme AUBERTIN, Adjointe aux Affaires Scolaires, ayant rappelé qu'un Contrat Enfance Jeunesse, dispositif d'appui technique et financier, a été conclu avec la CAF des Vosges pour la période 2015-2018 et qu'il concernait l'accueil périscolaire mis en oeuvre par l'A.S.C Hadol-Dounoux,

Vu le bilan très positif de cette action et afin de pérenniser et d'optimiser cet accueil de grande qualité,

- **VALIDE le renouvellement** du Contrat Enfance Jeunesse avec la C.A.F des Vosges, en partenariat avec l'A.S.C Hadol-Dounoux, pour la période **2019-2022,**

- **DECIDE d'augmenter** le coefficient d'emploi d'un **poste d'Adjoint Technique Territorial** qui passe de 20 heures à 21 heures hebdomadaires à dater du 1^{er} septembre 2019,

Concernant le Conseil d'Administration du C.C.A.S,

Considérant d'une part, le non remplacement de la déléguée de l'UDAF et d'autre part, la démission d'une conseillère municipale,

- **FIXE** à 5 le nombre de membres élus au sein du Conseil, Madame le Maire étant Présidente de droit.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le rapport d'activité 2018 du S.D.E.V est consultable sur le site : www.smdev88.fr,
- Monsieur René Maillard, Président de l'Association des Communes Forestières Vosgiennes, a fait savoir que, suite à une forte mobilisation, l'Etat a renoncé à confier l'encaissement des ventes de bois à l'ONF au détriment des trésoreries,
- En réponse à la question d'une conseillère municipale, il est précisé que l'annonce relative à la mise en vente d'un bien par la commune concerne celui situé 53 Place Louis Vivin et qu'elle s'inscrit dans une procédure visant à respecter le cadre réglementaire.

La séance est levée à 21h30

Fait à Hadol, le 9 août 2019
Le Maire,

Anne COURTOIS-PAULUS



Le secrétaire de séance,

Michel GEORGEL

A blue ink signature of Michel Georgel, written in a stylized, cursive script.